



REGLEMENT CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL U13

ARTICLE 1 - DISPOSITIONS GENERALES

1 - Organisation :

Le District de Football de la Haute-Vienne organise annuellement un Championnat Départemental U13, ouvert aux clubs relevant de son territoire.

2 - Administration :

La Commission Départementale Foot Animation, composée de membres nommés pour une saison par le Comité de Direction est chargée de la gestion et de l'organisation de ce championnat. Ce dernier est entériné par le Comité de Direction.

La Commission se réunit chaque fois qu'elle le juge utile sur convocation de son Président.

Les dispositions des [Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine](#) sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS

Ne peuvent prendre part à ce championnat que les clubs affiliés à la F.F.F. et en règle tant avec la Ligue que le District à la date des engagements.

Participent à ce championnat toute équipe désignée par son club.

L'engagement des équipes se fait via « Footclubs ». Il est libre et implique l'acceptation des divers règlements édités par la FFF et du présent règlement.

Le nombre d'équipes engagées par club n'est pas limité. La participation aux championnats U13 Départemental « 1er niveau » (D1) n'est autorisée que pour une seule équipe par club. Toutefois dans les niveaux inférieurs, deux équipes d'un même club peuvent être engagées mais dans des poules différentes.

Les ententes sont autorisées et illimitées en nombre de clubs, à conditions d'avoir été déclarées avant le début de la compétition et suivant les principes généraux définis à [l'article 39 bis des RG de la FFF](#),

Toutefois :

- Une entente entre un Groupement de Jeunes (GJ) et un club, ne peut permettre l'engagement en championnat d'aucun des constituants.

- une entente ne peut accéder au championnat U13 Inter Districts que si, au minimum, le club support figure dans l'entente.

- une équipe ayant déclaré forfait général en championnat U13 Départemental ne peut, pour la saison suivante, se mettre en entente avec un autre club évoluant en championnats Inter Districts et/ou Régionaux U13 ou avec une équipe U13 accédant à la fin de la même saison au championnat Régional U14.

ARTICLE 3 – CALENDRIER

Les dates retenues pour ce championnat sont fixées par la commission. Elles peuvent être modifiées ou complétées selon les nécessités des calendriers.

A partir des engagements reçus aux dates fixées, l'organisation des différents championnats sera arrêtée et communiquée aux clubs.

ARTICLE 4 – ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

L'organigramme de cette compétition est établi à l'issue des engagements auprès du District de Football de la Haute-Vienne et compte tenu du nombre d'équipes.

Ce championnat se déroule par match « aller », en poule(s) de ...X... équipes, de Septembre à Décembre puis en poule(s) de ...X... équipes de Janvier à Juin.

Une équipe du niveau D1 est reconnue supérieure à une équipe du niveau D2, une équipe du niveau D2 est reconnue supérieure à une équipe du niveau D3 et ainsi de suite.

NOTA : Le championnat prend fin aux vacances de Noël. En cas de retard des matches non joués, qui pourraient poser des problèmes pour le classement, la commission se donne le droit de faire jouer des matchs à une date ultérieure afin de régulariser le classement pour les montées ou descentes (éventuellement en semaine).

Le nombre d'accessions et de rétrogradations est indiqué au tableau des montées et descentes tout en tenant compte de celles de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine. Ce tableau sera communiqué aux clubs par procès-verbal, en début de championnat.

► **Niveau D1**

- 1ère phase : 10 équipes en une seule poule.
- 2ème phase : 10 équipes en une seule poule.

► **Niveau D2**

- 1ère phase : ...X... équipes en ...X... poules.
- 2ème phase : ...X... équipes en ...X... poules.

► **Niveau D3**

- 1ère phase : ...X... équipes en ...X... poules.
- 2ème phase : ...X... équipes en ...X... poules.

► **Niveau D4**

- 1ère phase : ...X... équipes en ...X... poules.

ARTICLE 5 - REGLEMENTS

Les règlements généraux de la FFF, de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine et du District de Football de la Haute-Vienne sont applicables sauf particularités énoncées dans le présent règlement.

Les dispositions des lois du jeu du football à 11 s'appliquent à cette compétition en particulier les règles du hors-jeu (à partir du milieu de terrain). (Cf – ANNEXE 1 du présent).

Toute équipe ou groupe de jeunes doit être obligatoirement accompagné d'un dirigeant responsable majeur licencié, dûment mandaté par l'organisme dont il dépend.

1 - Terrains :

Les matches de Championnat de Jeunes se dérouleront sur des terrains aux normes des prescriptions de la F.F.F. et homologués.

Les clubs visités sont tenus de mettre tout en œuvre pour que les rencontres aient lieu aux dates et heures prévues.

Les dispositions ci-après seront prise pour assurer le bon déroulement de cette rencontre :

- 1ère disposition

Le club recevant fournit un terrain de repli correct et tracé permettant le déroulement de la rencontre.

- 2ème disposition

Dans le cas contraire, il y a aura inversion de la rencontre sur les installations du club adverse qui devra fournir un terrain de repli correct et tracé permettant le déroulement de la rencontre.

- 3ème disposition

Si à l'issue de ces deux situations aucune solution n'est trouvée, la Commission définit le lieu et la date de déroulement de la rencontre.

Aucune rencontre ne pourra avoir lieu après la date prévue au calendrier général pour la dernière journée de championnat.

2 - Licences :

La qualification des joueurs est soumise aux Règlements Généraux de la F.F.F. Ces joueurs devront être titulaires d'une licence libre U13. Peuvent participer également :

- Les joueuses de catégorie d'âge U14F,
- Les joueuses de catégorie d'âge U13F et U13,
- Les joueuses et joueurs de catégorie d'âge U12F et U12,
- Les joueurs de catégorie d'âge U11 (maximum 3).

Ces derniers doivent remplir les conditions prévues à l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F. pour participer aux rencontres

Les restrictions concernant les joueurs "Mutation" sont prévues par les articles 160 à 165 des R.G. de la F.F.F.

En cas de non respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalités dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G de la F.F.F.

3 - Attribution des points :

Le classement des équipes s'effectuera par addition des points obtenus comme suit :

- 3 points pour une victoire,
- 1 point pour un match nul,
- 0 point pour une défaite,
- 1 point pour forfait ou pénalité.

En cas d'égalité de points pour l'une quelconque des places, le départage des équipes se fera par :

- Le classement obtenu lors des défis techniques.
- La différence entre les buts marqués et concédés lors des matchs joués entre les clubs ex aequo.
- La différence entre les buts marqués et concédés sur l'ensemble de l'épreuve.
- Le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble de l'épreuve.

4 - Défis techniques :

L'annexe jointe définit les règles de mise en œuvre des défis.

Le rappel des défis techniques est obligatoire et doit se faire avant les rencontres.

Il est impératif pour le club recevant de faire retour de la feuille des défis techniques au District de Football de la Haute-Vienne et ce dans les 48 heures. En cas de non retour de cette feuille des défis techniques, une amende sera appliquée, dont le montant est fixé chaque saison par le Comité de Direction en application des dispositions de [l'article 25 des Règlements Généraux](#) du District de Football de la Haute-Vienne.

5 - Modalités d'accession et rétrogradations :

Le nombre d'accessions et de rétrogradations est indiqué au tableau des montées et descentes des U13 départementaux tout en tenant compte de celles de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine. Ce tableau sera communiqué aux clubs en début de championnat.

6 - Calendriers et horaires des rencontres :

Les matches de Championnat Départemental U13 auront lieu le samedi après-midi.

Toutefois, après entente avec les deux clubs et après en avoir informé la Commission compétente par mail officiel et obtenu son accord, les rencontres pourront avoir lieu à un autre horaire.

Les clubs ayant un empêchement, de quelque nature que ce soit pour recevoir aux horaires ci-dessus doivent en informer la Commission Foot Animation, dès qu'ils en ont connaissance. Cette dernière décidera d'une nouvelle programmation.

7 - Nombres de joueurs :

Une équipe se compose de 8 joueurs (ses) dont un gardien de but et de 4 remplaçants(es).

Les remplacements peuvent se faire à tout moment de la partie, lors d'un arrêt de jeu, avec l'autorisation de l'arbitre. Les joueurs(ses) remplacés deviennent remplaçants.

Une équipe présentant moins de 7 (sept) joueurs(ses) :

- Sera déclarée battue par forfait si la constatation se fait avant le début de la rencontre.
- Sera déclarée battue par pénalité si la constatation se fait pendant la rencontre.

8 - Qualification – Participation :

- Aucun joueur, étant entré en jeu lors de la dernière rencontre de compétition officielle (coupe ou championnat) disputée par une équipe supérieure, ne peut participer avec une équipe inférieure, lorsque cette équipe supérieure ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

- Aucun joueur, étant entré en jeu lors de l'une des deux dernières rencontres de compétition officielle (coupe ou championnat) disputée par une équipe supérieure, ne peut participer avec une équipe inférieure.

- Chaque équipe inférieure peut comprendre au maximum 2 joueurs ayant disputé plus de dix rencontres de compétition officielle (championnat et coupe) avec l'équipe supérieure U13 de son club.

- Lorsqu'un club engage plusieurs équipes, les joueurs ne peuvent participer avec plus d'une équipe pour une même journée de championnat.

9 - Durée des matchs :

Le temps de jeu est de 70 minutes (2 X 35')

Une pause coaching de 2 minutes est instaurée lors de chaque match au milieu de chaque période. Elle est obligatoire.

10 - Ballons :

Il sera utilisé des ballons de taille 4 mis à disposition par le club recevant.

ARTICLE 6 – FORFAIT

Tout club déclarant forfait doit en aviser son adversaire et le District de Football de la Haute-Vienne par courrier électronique (messagerie officielle du club), lettre recommandée avec en-tête du club obligatoire, dans ces deux derniers cas au plus tard deux jours minimum avant la date du match.

Tout club déclarant forfait, même dans les délais indiqués au point 1/ ci-dessus est passible d'une amende dont le montant est fixé chaque saison par le Comité de Direction.

ARTICLE 7 - ARBITRES

Si pas d'arbitre officiel désigné ou absent, un tirage au sort est réalisé. Dans tous les cas, le dirigeant, qui arbitrera, devra être licencié dans un des clubs présents.

Un joueur remplaçant peut exercer la fonction d'arbitre assistant et peut être changé à tout moment de la partie.

ARTICLE 8 – FEUILLE DE MATCH

Cette compétition est soumise à l'établissement d'une feuille de match informatisée (FMI). En cas de dysfonctionnement de la tablette il sera établi une feuille de match « papier ».

Les conditions de transmission de la feuille de match et de saisie des résultats sont précisées à [l'article 25 des règlements généraux du District de Football de la Haute-Vienne](#).

Lorsque l'une de ces pièces ne parvient pas dans les délais, sauf cas de force majeure, le club fautif est passible d'une amende dont le montant est fixé chaque saison par le Comité de Direction en application des dispositions de [l'article 25 des Règlements Généraux](#) du District de Football de la Haute-Vienne.

ARTICLE 9 - EXCLUSION TEMPORAIRE

Les dispositions de [l'article 37 des règlements généraux](#) du District de Football de la Haute-Vienne et de l'Annexe 3 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine s'appliquent.

ARTICLE 10 - POLICE

Le club organisateur est chargé de la Police du terrain dans le respect de [l'article 21 des Règlements Généraux](#) du District de Football de la Haute-Vienne.

ARTICLE 11 – RESERVES – RECLAMATIONS – EVOCATIONS D'APPELS

Pour les réserves, réclamations, évocations et appels, il est fait [application des Règlements Généraux de la F.F.F. et du District de Football de la Haute-Vienne](#). Toutefois, la Commission d'Appel du District juge en appel et en dernier ressort toute affaire touchant exclusivement les règlements de ce championnat.

ARTICLE 12 - CAS NON PREVUS

Tous les cas non prévus au présent règlement sont tranchés par la commission compétente.



ANNEXE 1

LES PRINCIPES DE JEU DES COMPETITIONS U13 A 8

ARTICLE 1 – TERRAIN DE JEU

- Le terrain doit correspondre à un demi-terrain de jeu à 11 (dans la largeur) réalisé dans les conditions prévues à l'Annexe 1-2 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.
- Les dimensions des buts sont de 6 x 2 mètres. Ils doivent être fixés au sol.
- Le cercle central a un rayon de 6 mètres.
- Le point de réparation (penalty) est placé à 9 mètres du but.
- La surface de réparation est de 26 m sur 13 m (10 m de part et d'autre des poteaux de buts sur 13 m dans le sens longitudinal du terrain).

ARTICLE 2 – UTILISATION DES JOUEURS, JOUEUSES EN COMPETITION U13 MASCULINES

- Les joueuses U14F.
- Les joueuses U13F.
- Les joueurs U12 et joueuses U12F.
- Les joueurs U11 remplissant les conditions requises à [l'article 73.1 des RG de la FFF](#) et ce dans la limite de 3 joueurs en application de [l'article 168 des RG de la FFF](#).

ARTICLE 3 – DUREE DES MATCHS

- Les championnats U13 se déroulent en 2 mi-temps de 35 minutes avec une pause «coaching» obligatoire de 2 minutes à la 17ème minute de chaque période.

ARTICLE 4 – LOI DU JEU

Les dispositions des lois du jeu du football à 11 s'appliquent à cette compétition, en particulier les règles du hors-jeu (à partir du milieu de terrain) sauf exceptions visées ci-après :

- a)** Le gardien de but ne peut que relancer le ballon après l'avoir saisi des mains que :
 - Soit à la main.
 - Soit au pied après avoir fait rouler le ballon par terre. A défaut du respect de ces règles l'arbitre sanctionne la faute d'un coup franc indirect sur la ligne des 13 mètres perpendiculairement au point où elle a été commise.
- b)** Si le gardien saisit le ballon des mains dans la surface de réparation à la suite d'une passe volontaire, du pied, en retrait d'un partenaire ou après une touche jouée par un de ses partenaires, l'arbitre sanctionne la faute d'un coup franc indirect sur la ligne des 13 mètres perpendiculairement au point où celle-ci a été commise.
- c)** Pour le coup d'envoi et les reprises de jeu les joueurs doivent se trouver à une distance minimum de 6 mètres du ballon.



LOIS DU JEU DU FOOT À 8



CATÉGORIE U10 - U13

JOUEUR/ JOUEUSE

- **U10-U11** : U10-U11 G et F / 3 U9 G ou F par équipe / U12F / Mixité autorisée
- **U12-U13** : U12-U13 G et F / 3 U11 G ou F par équipe / U14F / Mixité autorisée



DURÉE

U10-U11 : 60 min
U12-U13 : 70 min



BUTS

6m x 2,10m



BALLON

Taille 4



CLASSEMENT

U10-U11 : Classement à la journée
U12-U13 : Classement sur la phase



FAIR-PLAY

Check main au début et à la fin de chaque rencontre



LE GARDIEN DE BUT

Prise de balle à la main suite à une passe d'un partenaire interdite.

Relance uniquement à la main ou au pied sur ballon posé au sol.

Sinon CF indirect ramené perpendiculairement sur la ligne des 13m.

Volée et demi-volée interdite.



SURFACE DE RÉPARATION

26 x 13m



TOUCHE

à la main



COUP DE PIED DE BUT

Ballon arrêté dans la zone virtuelle 6m x 9m (délimitée par la largeur des montants du but et le point de réparation)



CORNER

Au pied, adversaire à 6 mètres



COUP FRANC

Direct et indirect. Adversaire à 6m.



PENALTY

à 9 mètres



ENGAGEMENT

Au milieu du terrain, interdiction de marquer directement



HORS-JEU

à la ligne médiane



TACLES autorisés



JEU DE TÊTE toléré



REPLACEMENTS

Illimité / Max 4 suppléants



PAUSE COACHING

U10/U11 : pas de pause coaching excepté sur « Jour de Coupe »

U12-U13 : 2 min au milieu de chaque période



ARBITRAGE

À la touche : Enfant Tutoré
Centre : Jeune ou Adulte

Tournoi 8v8 : arbitrage à 2 au centre (un 1/2 terrain par enfant)



DIMENSIONS DU TERRAIN

1/2 terrain de foot à 11
60 à 70 mètres en longueur
45 à 50 mètres en largeur



**RETROUVEZ
LES RÈGLES
ET LES LOIS DU JEU
DEPUIS VOTRE TÉLÉPHONE
PORTABLE !**

FLASHEZ !

